

Ville d'Oullins-Pierre-Bénite

A l'occasion de la braderie « Les Printanières » du samedi 4 mai 2024

Article 1 - ORGANISATION

La Mairie d'Oullins-Pierre-Bénite

Immatriculée sous le SIRET 200 102 747 00017

Dont le siège se trouve Place Roger Salengro - Oullins, 69600 - Oullins-Pierre-Bénite,

Organise du **27 AVRIL 2024 AU 04 MAI 2024**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu intitulé «**JEU DES COMMERCANTS DE LA BRADERIE D'OULLINS – PIERRE BENITE**»

(ci-après dénommé « Grand Jeu »), sera accessible à toute personne physique se rendant dans les commerces participants au jeu.

La liste de ces commerçants est consultable sur le site internet de la Ville : <https://www.oullins.fr/decouvrez-oullins>.

Chaque commerçant participant arborera une affiche mentionnant sa participation dans sa vitrine.

Article 2 : PARTICIPANTS

2.1 La participation au Grand Jeu est ouverte à toute personne physique majeure. Il consiste en un recto avec une case à gratter pour remporter des cadeaux de différentes valeurs et un verso permettant de participer à un tirage au sort.

2.2 Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations renseignées dans le formulaire de participation au Jeu, située au verso du ticket à gratter. Toutes informations inexactes ou mensongères entraîneront la disqualification du participant. Une seule participation par personne (même nom, prénom, même adresse électronique, et même numéro de téléphone) est autorisée pendant toute la durée du jeu. En cas de candidatures multiples, la participation sera totalement invalidée.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

2.3 Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu ne sont pas autorisés à participer au présent Jeu.

2.4 Toute participation incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes, reçue avant la date d'ouverture de l'urne à 16H30 le samedi 4 mai 2024 sera considérée comme irrecevable.

2.5 Les commerçants, les partenaires, les exposants et les organisateurs ne sont pas autorisés à jouer.

Article 3 - MODALITES DU JEU

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et Radio Espace se sont rapprochés afin de mettre en place un Grand Jeu qui se déroulera du 27 Avril 2024 AU 04 Mai 2024, jour de braderie.

Le principe du Jeu des commerçants de la braderie d'Oullins-Pierre-Bénite est le suivant :

5000 tickets à gratter seront distribués par les commerçants inscrits à la braderie.

Les participants auront une première chance de gagner. **Il y aura 3 variantes de tickets à gratter distribués.**

- **4863 tickets porteront la mention « PERDU »**
- **107 tickets porteront la mention « GAGNE 1 CADEAU COMMERCANTS » selon la liste annexée**
- **30 tickets porteront la mention « GAGNE 1 CADEAU PARTENAIRE BRADERIE » consistant en un tote-bag Radio Espace**

Liste des cadeaux mis en jeu en annexe

Location de vacances HOMAIR VACANCES :

Chaque participant aura une deuxième chance de gagner une semaine de location de vacances HOMAIR VACANCES d'une valeur de 500€ (hors acheminement sur le lieu, hors frais de vie ou tout autre frais sur place). Les participants rempliront les champs situés au verso du ticket pour participer au tirage au sort. Les taxes de séjour restent à la charge du vainqueur.

Ce tirage au sort aura lieu, pendant la braderie, à partir de 16H30 et avant 18h00 le samedi 4 mai 2024 devant la Mairie Place Roger Salengro, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.

Les participants déposeront leur ticket rempli dans l'urne prévue à cet effet sur le stand jeu des commerçants de la braderie (121 Grande Rue), le samedi entre 10h00 et 16h00.

Cadeaux commerçants et partenaires :

Les gagnants récupéreront leurs lots le jour de la braderie, sur le stand dédié (121 Grande Rue), le samedi 4 mai entre 10h00 et 19h00.

Article 4 – DETERMINATION DES GAGNANTS

4.1 Les gagnants seront désignés hasardeusement par le ticket qui leur sera distribué.

Le tirage au sort qui aura lieu Samedi 04 MAI 2024 à partir de 16h30 par l'organisateur du concours - Place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite, pendant la braderie, permettra de désigner **LE GAGNANT d'une location d'une semaine de vacances avec HOMAIR VACANCES d'une valeur de 500 €** offerte par Radio Espace.

4.2. La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite avertira le gagnant par courrier électronique et téléphone dans un délai de 72 heures à compter du 6 Mai 2024 à 10h00.

Au cas où le gagnant ne se manifeste pas auprès de La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite avant le 9 mai à 10h, La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite se réserve le droit de garder le cadeau offert pour le remettre en jeu sur un jeu ultérieur.

Article 5 – DETERMINATION ET REMISE DES LOTS

En fonction de la mention située sous l'encadré doré du ticket et en fonction du tirage au sort, les gagnants se verront offrir - **107 cadeaux des commerçants d'Oullins-Pierre-Bénite** et **30 tote-bags Radio Espace** nommés « partenaire braderie ».

Les gagnants récupéreront leurs lots le jour de la braderie, sur le stand dédié, le samedi 04 Mai 2024 entre 10h00 et 19h00.

Tout lot non récupéré le 04 Mai 2024 à 18 h00 sera conservé par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite pour un jeu ultérieur.

Article 6 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé chez la **SAS HUISSIERS REUNIS David DI FAZIO - Lionel DECOTTE - Alexis DEROO - Xavier DELARUE**, Huissiers de Justice associés Office de MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site www.huissiers-reunis-mornant.fr

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **26 AVRIL 2024** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.